Réservez votre séjour en cure médicale conventionnée

SAISON THERMALE 2027 - 6 FÉVRIER AU 28 NOVEMBRE

VOTRE IDENTITÉ / CURISTE 1

Référence curiste : .....
Civilité* : ☐ Mme ☐ M
Nom *: .....
Prénom* : .....
Date de naissance : .....
Téléphone fixe* : .....
Téléphone portable : .....
E-mail : .....
.....
Adresse* : .....
.....
Code postal* : .....
Ville* : .....
Médecin prescripteur : .....
Je suis parrainé(e) par : .....

VOTRE IDENTITÉ / CURISTE 2

Référence curiste : .....
Civilité* : ☐ Mme ☐ M
Nom *: .....
Prénom* : .....
Date de naissance : .....
Téléphone fixe* : .....
Téléphone portable : .....
E-mail : .....
.....
Adresse* : .....
.....
Code postal* : .....
Ville* : .....
Médecin prescripteur : .....
Je suis parrainé(e) par : .....

INDIQUEZ-NOUS VOTRE CHOIX, NOUS NOUS EFFORCERONS DE LE RESPECTER DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITÉS.

	Votre choix
Du 8 au 27/02[1]	☐
Du 1er au 20/03	☐
Du 22/03 au 10/04	☐
Du 12/04 au 1er/05	☐
Du 3 au 22/05	☐
Du 24/05 au 12/06	☐
Du 14/06 au 3/07	☐
Du 5 au 24/07	☐
Du 26/07 au 14/08	☐
Du 16/08 au 4/09	☐
Du 6 au 25/09	☐
Du 27/09 au 16/10	☐
Du 18/10 au 6/11	☐
Du 8 au 27/11[2]	☐
ou arrivez un lundi à la date de votre choix (sauf en février, mars, fin octobre et début novembre) :	☐ du..... au.....

ORIENTATION CURISTE 1*

(Doit figurer sur votre 'prise en charge')
Cochez une ou deux cases suivant votre prescription

	Phlébologie (PHL)	Rhumatologie (RH)	Gynécologie (GYN)
1ère Orientation	☐	☐	☐
2nde Orientation	☐	☐	☐

ORIENTATION CURISTE 2*

(Doit figurer sur votre 'prise en charge')
Cochez une ou deux cases suivant votre prescription

	Phlébologie (PHL)	Rhumatologie (RH)	Gynécologie (GYN)
1ère Orientation	☐	☐	☐
2nde Orientation	☐	☐	☐

POUR FACILITER LES SOINS EN BAIGNOIRE, AVEZ-VOUS BESOIN D'UN SIÈGE ÉLÉVATEUR ? (sans supplément)*

CURISTE 1	☐ OUI	☐ NON
CURISTE 2	☐ OUI	☐ NON

À NOTER

L'accord de votre prise en charge n'est pas indispensable pour réserver votre cure thermale. En cas de refus de la part de votre caisse d'Assurance Maladie avant votre arrivée, les arrhes versées à la Société vous seront intégralement remboursées sur présentation d'un justificatif *(voir conditions générales de vente au dos).*
Les soins ont lieu du lundi au samedi, y compris les jours fériés.

Le Service client est à votre écoute pour organiser votre cure dans les meilleures conditions
au **02 50 45 60 45**
ou par email **conseils@bo-resort.com**

QUEL ESPACE DE SOINS CHOISISSEZ-VOUS ?

☐ **Établissement thermal : les thermes** 01/03 au 27/11
Grand établissement de soins ouvert dès 6h30 et l'après-midi
(voir conditions et avantages page 12 de la brochure thermale).

☐ **Établissement thermal premium : le spa thermal** (08/02 au 06/11)
Espace intime regroupant tous les soins au même étage. Ouvert uniquement le matin.
Votre cure dans le cadre de l'établissement thermal premium constitue une option de 399€
(option non prise en charge par l'Assurance Maladie, voir conditions et avantages pages 10 et 11 de la brochure thermale)

☐ **Offre découverte établissement thermal premium : le spa thermal cure du 08 au 27 février 2027**
Réservez avant le 31/01/2027[1] et profitez du supplément à l'établissement thermal premium (399€) offert.
(option non prise en charge par l'Assurance Maladie)

☐ **Offre privilège établissement thermal premium : le spa thermal**
Réservez votre hébergement à la résidence b'o cottage**** et bénéficiez d'un tarif exceptionnel : 249€ au lieu de 399€, valable toute la saison.
(option non prise en charge par l'Assurance Maladie - sous réserve de disponibilité - nombre de places limité)

INFORMATIONS

• Où résiderez-vous pendant votre cure ?
☐ Résidence des thermes***
☐ b'o cottage****
Autre, précisez : .....
RDV avec le Médecin Thermal : .....
Nom du Médecin Thermal : .....

• Serez-vous accompagné(e) ? : ☐ Oui ☐ Non
• Votre accompagnant est :
☐ En cure prise en charge
☐ Non curiste
☐ En séjour spa bien-être
☐ En cure prévention santé

• Si c'est votre première cure à Bagnoles de l'Orne, comment avez-vous connu notre établissement ?
☐ Médecin ☐ Presse
☐ Réputation de la station ☐ Parrainage
☐ Internet ☐ Relations ☐ Salon
Autre, précisez : .....

*Mentions obligatoires. [1]Sous réserve de disponibilité. Offres ouvertes à tous les curistes conventionnés et réservant une cure avant le 31/01/2027. [2]Cure réalisable uniquement à l'établissement thermal standard.

RÉSIDENCE DES THERMES*** PRIX PAR LOGEMENT POUR 21 NUITS

15% DE REMISE (MARS, AVRIL) SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE **31/01/2027**[1]
15% DE REMISE (MAI, JUIN), **10%** DE REMISE (JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE), SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE **31/03/2027**[1]
20% DE REMISE (NOVEMBRE) SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE **30/06/2027**[1]

	FORMULE PRIMA		FORMULE MEDIA		FORMULE OPTIMA	
	Côté Roc	Côté Thermes	Côté Roc	Côté Thermes	Côté Roc	Côté Thermes
STUDIO BRONZE 1 PERS.	☐ 840€	☐ 987€	☐ 924€	☐ 1 071€	☐ 1 092€	☐ 1 239€
STUDIO ARGENT 1 PERS.	☐ 945€	☐ 1 092€	☐ 1 008€	☐ 1 155€	☐ 1 176€	☐ 1 323€
STUDIO ARGENT 2 PERS.	☐ 987€	☐ 1 134€	☐ 1 050€	☐ 1 197€	☐ 1 218€	☐ 1 365€
STUDIO VERMEIL 2 PERS.	☐ 1 092€	☐ 1 239€	☐ 1 155€	☐ 1 302€	☐ 1 323€	☐ 1 470€
STUDIO OR 2/4 PERS.	☐ 1 239€	☐ 1 386€	☐ 1 302€	☐ 1 449€	☐ 1 470€	☐ 1 617€
APPT OR 2/4 PERS.	☐ 1 344€	☐ 1 491€	☐ 1 407€	☐ 1 554€	☐ 1 575€	☐ 1 722€

TOTAL RÉSIDENCE DES THERMES* ..... €

PRIX TTC 2027 DES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE DES THERMES*** (FORMULE PRIMA OU MÉDIA)

Changement du linge de lit et de toilette pour 1 personne	☐ 20€
Kit de bienvenue *(éponge, liquide vaisselle, papier toilette, sachet de thé...)* + 1 torchon offert	☐ 15€
Le ménage de votre appartement fait lors de votre départ *(hors cuisine et vaisselle)*	☐ 51€
Le ménage de votre appartement fait en cours de séjour *(hors cuisine et vaisselle)* avec le changement de linge et fourniture de papier toilette	☐ 41€ (pour 1 pers) ☐ 61€ (pour 2 pers.)
L'assistance au port des bagages à l'arrivée et au départ	☐ 15€
Animal de compagnie (uniquement possible à la résidence des thermes)	☐ ..... nombre de nuit X 10€ /jour/animal = ... €

TOTAL DES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE DES THERMES* ..... €

RÉSIDENCE B'O COTTAGE**** PRIX PAR LOGEMENT POUR 20 NUITS

15% DE REMISE (DU 07/02/2027 AU 21/03/2027) SI VOUS RÉSERVEZ **AVANT LE 31/01/2027**

10% DE REMISE (DU 04/07/2027 AU 26/09/2027),
15% DE REMISE (DU 28/03/2027 AU 27/06/2027),
20% DE REMISE (DU 03/1/2027 AU 07/11/2027) SI VOUS RÉSERVEZ **AVANT LE 28/03/2027**

Dates d'arrivée	Basse saison	Moyenne saison	Haute Saison	Arrière saison
Catégorie d'hébergement	Du 07/02/2027 au 21/03/2027 inclus	Du 28/03/2027 au 27/06/2027 inclus	Du 04/07/2027 au 26/09/2027 inclus	Du 03/10/2027 au 07/11/2027 inclus
STUDIO AULNE 2 pers. ≈ 24m²	1 190€	1 370€	1 400€	1 220€
STUDIO BOULEAU 2 pers. ≈ 26m²	1 290€	1 470€	1 500€	1 320€
STUDIO CHÊNE 2 ou 3 pers. ≈ 34m²	1 490€	1 670€	1 700€	1 520€
SUITE DOUGLAS 4 pers. ≈ 39m²	1 690€	1 870€	1 900€	1 720€
GRANDE SUITE EPICÉA 6 pers. ≈ 45m²	2 790€	2 970€	3 000€	2 820€

TOTAL RÉSIDENCE B'O COTTAGE**** ..... €

[1] Offre valable à partir de la date d'arrivée en cure thermale.

FORMULES RESTAURATION	RÉSIDENCE DES THERMES***				RÉSIDENCE B'O COTTAGE****	
PRIX PAR PERSONNE ET PAR CURE	FORMULE CLASSIQUE		FORMULE MENU ADAPTÉ		FORMULE CLASSIQUE	
	NOMBRE DE PERS.	PRIX	NOMBRE DE PERS.	PRIX	NOMBRE DE PERS.	PRIX
☐ Petit déjeuner buffet		246€		ND*		297€
☐ 1/2 pension midi		696€		741€		ND*
☐ 1/2 pension soir		662€		709€		700€
☐ Pension complète		1 112€		1 204€		ND*
☐ Petite faim 1/2 pension midi		606€		651€		ND*
☐ Petite faim 1/2 pension soir		624€		671€		ND*
☐ Petite faim pension complète		984€		1 076€		ND*
TOTAL RESTAURATION	..... €		..... €		..... €	

[*] Non disponible.

MASSAGES	TARIFS
Forfait de 9 massages non thérapeutiques sous eau thermale[1]	☐ 139€
Forfait de 9 douches pénétrantes[1]	☐ 65€
TOTAL	..... €

[1] *Option non prise en charge par l'Assurance Maladie - Voir le détail page 13.*

TRANSPORT EN AUTOCAR DEPUIS PARIS (Aux dates de cures principales)	
1 • Résident ..... X 76€ (Aller/Retour) =	..... €
2 • Non résident ..... X 98€ (Aller/Retour) =	..... €
TOTAL TRANSPORT	..... €

Les frais de transport sont à régler en totalité au moment de la réservation.

EN CAS DE PÉPINS, PENSEZ AUX ASSURANCES ANNULATION/INTERRUPTION

VALEUR DU DOSSIER	TARIF/DOSSIER
Pour un séjour d'une valeur jusqu'à 600 €	☐ 40 €
Pour un séjour de 601 € à 1 250 €	☐ 60 €
Pour un séjour de 1 251 € à 2 000 €	☐ 80 €
Pour un séjour de 2 001 € à 3 000 €	☐ 100 €
Pour un séjour de 3 001 € à 4 000 €	☐ 120 €
Pour un séjour de plus de 4 000 € (jusqu'à 10 000 €)	☐ 4 % du montant du dossier

VOTRE RÉCAPITULATIF	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Mes arrhes	55€	x 100 % = ... €
Mon hébergement		
☐ **Résidence des thermes*** **	..... €	
-20% (novembre)[4] si réservation **avant le 30/06/2027**	..... €	
-15% (mars, avril) si réservation **avant le 31/01/2027**	..... €	
-15% (mai, juin) si réservation **avant le 31/03/2027**	..... €	
-10% (juillet, août, septembre, octobre) si réservation **avant le 31/03/2027**	..... €	
☐ **Résidence b'o cottage****	..... €	
-20% (du 03/10/2027 au 07/11/2027) si réservation **avant le 28/03/2027**	..... €	
-15% (du 07/02/2027 au 21/03/2027) si réservation **avant le 31/01/2027**	..... €	
-15% (du 28/03/2027 au 27/06/2027) si réservation **avant le 28/03/2027**	..... €	
-10% (du 04/07/2027 au 26/09/2027) si réservation **avant le 28/03/2027**	..... €	
Total hébergement	..... €	x 25 % = ... €
Option hébergement	..... €	x 25 % = ... €

VOTRE RÉCAPITULATIF	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Ma restauration	..... €	
-5% avec la formule Optima à la résidence des thermes***	..... €	
Total restauration	..... €	x 25 % = ... €
Mon option à l'établissement thermal premium (spa thermal)		
Offre première cure du 08 au 27/02[1]	0€	0€
Offre privilège[2]	249€	x 25 % = ... €
Offre curiste fidèle[3]	355€	x 25 % = ... €
Supplément Établissement thermal premium : le spa thermal	399€	x 25 % = ... €
Forfait de 9 massages non thérapeutiques sous eau thermale	139€	x 100 % = ... €
Forfait de 9 douches pénétrantes	65€	x 100 % = ... €
Mon transport	..... €	x 100 % = ... €
Mes assurances	..... €	x 100 % = ... €
TOTAL À VERSER À LA RÉSERVATION		**..... €**

(1) voir détail page 23 de la brochure
*(2) Offre réservée aux curistes séjournant à la résidence b'o cottage****.*
(3) Réservée aux curistes ayant effectué une cure à l'établissement premium en 2025 ou 2026.
*(4) Remise valable uniquement aux thermes et à la résidence des thermes****.*

VOS ARRHES

Pour que votre réservation de cure puisse être enregistrée, vous devez **joindre un règlement de 55€** par personne à titre d'arrhes (sauf pour les cas d'exonération prévus à la convention nationale thermale), par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de « Thermes de Bagnoles-de-l'Orne ». Vos arrhes seront déduites du montant final (en cas d'annulation, voir conditions générales de vente au dos). Le solde du prix de votre hébergement et de votre restauration est à verser un mois avant votre arrivée.

VOTRE RÈGLEMENT

Possibilité de payer en plusieurs fois. Pour plus de renseignements, consulter le Service client

Solde du séjour à régler 1 mois avant le jour de l'arrivée .

☐ **Carte bancaire**	Pour réglement, merci de contacter notre service client au 02 50 45 60 45 afin de recevoir un lien de paiement sécurisé
☐ **Chèque**	A adresser à l'ordre de Thermes de Bagnoles-de-l'Orne

Dans le cadre de nos communications commerciales (hors contrat en cours), j'accepte d'être contacté(e) par le resort par (plusieurs choix possibles) :

❑ téléphone ❑ SMS ❑ e-mail ❑ courrier postal

❑ **Si j'ai choisi d'être contacté(e) par email, j'accepte le suivi de mes interactions avec les e-mails reçus à des fins d'analyse et d'amélioration des communications.**

Fait à ..... le .....
Signature obligatoire

EXTRAIT : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES À UNE CURE THERMALE CONVENTIONNÉE, SOINS COMPLÉMENTAIRES ET PRESTATIONS DE CONFORT ASSOCIÉES

2.1 - Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures conventionnées ; elles précisent et complètent les conditions générales de vente de la Société. Le code de la consommation n'est pas applicable à la vente d'une cure conventionnée qui relève des codes de la santé publique et de la sécurité sociale ainsi que de la convention nationale thermale. Sont assimilées aux cures conventionnées, les cures prises en charge par un régime primaire national ou communautaire d'assurance maladie, les soins complémentaires et les prestations de confort associées visées à l'article 11-2 de la convention nationale thermale. Les cures conventionnées sont obligatoirement effectuées sur prescription médicale délivrée par un médecin thermal, généraliste ou spécialiste. Toute autre prestation est soumise aux conditions de vente de droit commun.

2.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

2.2.1 – Tarif règlementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire. Il est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale du médecin. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

2.2.2 - Tarifs des soins complémentaires et des prestations de confort associées à une cure conventionnée

Les soins thermaux complémentaires relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale et les prestations de confort (supplément établissement thermal premium) associées à la cure conventionnée sont tarifés librement par la Société et ne donnent pas lieu à remboursement par le régime d'assurance maladie. Les tarifs sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

2.2.3 - Règlement de la cure, des soins complémentaires et des prestations de confort

Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans que le Client ait valablement (I) justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie, ou (II) acquitté la part restant à sa charge si la prise en charge est partielle, ou (III) acquitté l'intégralité de sa cure en cas d'absence de prise en charge.

Les soins complémentaires et les prestations de confort associées à la cure thermale conventionnée doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure. Aucune prestation ne peut être délivrée ni débuter sans paiement intégral préalable.

Le Client fait son affaire de tout remboursement qui pourrait lui être dû, le cas échéant, par une complémentaire santé.

2.2.4 - Réservation : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation d'une cure conventionnée doit être accompagné du versement d'arrhes d'un montant précisé dans ledit bulletin pour chaque cure réservée (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier (affection longue durée (ALD), complémentaire santé solidaire (CSS), accidents du travail, ...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation écrite de la Société.

Les arrhes deviennent acompte trente (30) jours calendaires avant le début de la cure.

2.3 - Vente à distance relative aux cures conventionnées, aux soins complémentaires et aux prestations de confort associées

La cure conventionnée, les soins complémentaires et les prestations de confort associés n'étant pas soumis au code de la consommation, le droit de rétractation ne leur est pas applicable.

2.4 - Modification, annulation et interruption

2.4.1 - Modification

Toute demande de modification par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date d'arrivée prévue et être expressément acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client.

Toute modification acceptée dans le cadre d'une cure thermale conventionnée s'applique aux soins complémentaires et aux prestations de confort qui y sont associés.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des soins complémentaires et des prestations de confort en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée.

Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.2 - Annulation

Toute demande d'annulation partielle ou totale de sa réservation par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

Les soins complémentaires et les prestations de confort réservés avec la cure thermale conventionnée suivent les mêmes conditions d'annulation que celles relatives à la cure conventionnée.

DATE DE RÉCEPTION PAR LA SOCIÉTÉ DU COURRIER/COURRIEL D'ANNULATION PARTIELLE OU TOTALE DU CLIENT	CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LE CLIENT
Plus de 30 jours calendaires avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement de 100% du montant versé à la réservation pour les prestations concernées
Entre 30 et 3 jours calendaires inclus avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées, déduction faite de 30 € par personne concernée[1]
Entre 2 jours calendaires et la date de début de la cure conventionnée / en cas de non-présentation du Client sur site	Aucun remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées

(1) Par exemple, si la Société reçoit le courrier d'annulation d'un Client vingt (20) jours calendaires avant la date de début de sa cure conventionnée, la Société lui remboursera 25€ (= 55€ d'arrhes - 30€). Si le Client avait réservé une cure conventionnée avec des soins complémentaires et des prestations de confort associées pour deux personnes et réglé X euros, la Société lui remboursera X euros moins 60 €.

Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit annuler la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les sommes déjà versées sont alors restituées par la Société, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.3 - Interruption

Une cure conventionnée doit avoir lieu sur trois (3) semaines consécutives de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par l'article 15-2 de la convention nationale thermale, à savoir pour raisons médicales attestées par le médecin thermal ou en cas de force majeure dûment établie.

En cas d'interruption ainsi justifiée, la facturation des soins est établie par la Société sur une base prorata temporis et donne lieu au remboursement des sommes relatives aux jours de soins non effectués.

Toute interruption de cure pour des raisons non prévues par la convention nationale thermale entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie, et le Client est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure (y compris des soins complémentaires et des prestations de confort associés).

Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées par la Société soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.5 - Organisation de la cure

2.5.1 - Capacité à suivre une cure

Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans communication préalable par le Client d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Client, de son médecin traitant ou du médecin thermal de s'assurer que le Client ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies.

La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée sur ce fondement et, plus généralement, pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Client doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou d'être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

2.5.2 - Horaires des soins

Les horaires de cure sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Clients. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

2.5.3 - Soins non effectués

Lorsque des soins prescrits n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, ce dernier s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Client (retard, ...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduise à proroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés, hormis dans les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale (voir § 2.4.3).

La version intégrale des conditions générales de vente est disponible sur le site internet de la société : bo-resort.com

La réservation d'une prestation entraîne la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente.

À retourner dès que possible à b'o resort thermal & spa

5 avenue des Thermes • CS 96114 • 61140 Bagnoles-de-l'Orne

conseils@bo-resort.com • www.bo-resort.com

02 50 45 60 45